

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-24

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DU
POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHONE (CDG13) –
MEDECINE PREVENTIVE & PREVENTION ET SECURITE AU TRAVAIL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L452-47, L812-3 et L812-4 ;

Vu la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 relative à la prévention des risques professionnels ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires du Code général de la fonction publique ;

Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la prévention des risques psychosociaux ;

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour la santé et la sécurité au travail ;

Vu la délibération n° 2225 du Conseil d'Administration du CDG13 en date du 30 juin 2025 modifiant le tableau des prestations ;

Vu la convention d'adhésion à l'offre de service du Pôle Santé du CDG13 pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

Considérant que cette convention permet à la collectivité de bénéficier des prestations de médecine préventive, de prévention et sécurité au travail, de psychologie du travail et de la fonction d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) ;

Considérant l'intérêt de cette adhésion pour la santé et la sécurité des agents de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'adhésion à l'offre de service du Pôle Santé du CDG13 pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre ;

ARTICLE 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,

Paul SABATINO